

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 04 octobre à 18H00, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Concours maisons fleuries récompenses et classement,
 - Indemnités de conseil au comptable du Trésor public,
 - Adhésion contrôle qualité de l'air
 - Projet Champs Mignot : C.I.T. convention mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
 - Démission adjoint
 - Subvention COS organisation Journées du patrimoine,
 - Vacance de poste adjoint administratif Point d'Accueil Touristique
 - Questions diverses.
-

Concours maisons fleuries récompenses et classement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer les bons d'achats aux participants du concours communal des maisons fleuries, à prendre chez «FLORAFAN-MAHE» à Argenvières & « LARGARDE-GALTIER » à Marseilles les Aubigny.

Indemnités de conseil au comptable du Trésor public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

Adhésion contrôle qualité de l'air

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire:

- d'autoriser l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes ayant pour objet le diagnostic de la qualité de l'air intérieur,
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour le diagnostic de la qualité de l'air intérieur, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement,
- d'autoriser le coordonnateur du groupement à signer, avec le ou les titulaires, l'accord-cadre au nom et pour le compte de la collectivité sans distinction de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- d'autoriser le Maire à signer le ou les bons de commandes issus de l'accord-cadre sans distinction de montant lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- d'autoriser le Maire à signer tous actes en ce sens.

Projet Champs Mignot

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote le projet de convention avec le CIT pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération suivante :

- C0161 – Aménagement zone d'habitat (mise en ligne consultation)

Démission adjoint

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, suite à la démission de Mr COLINOT Hervé, 2ème Adjoint, de ne pas procéder à son remplacement en qualité d'adjoint au maire et de réduire le nombre d'adjoints à deux et de remonter chaque adjoint d'un rang de la façon suivante :

1er adjoint au Maire	Mr LE CAM Olivier
2ème adjoint au Maire	Mr JORANDON Sébastien

Subvention COS organisation Journées du patrimoine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 740€ à l'association du Comité des œuvres du personnel communal,

Vacance de poste adjoint administratif Point d'Accueil Touristique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, suite au départ en retraite de Mme FOUGERAY Sylvie, de nommer Mr GORGET Jordan au poste d'adjoint administratif au Point d'Accueil Touristique à partir du 1^{er} octobre 2019,

Questions diverses

Le Conseil Municipal :

Taxe d'assainissement :

- décide de reconduire les tarifs suivants pour l'année 2020 :
 - Part fixe : 20.00 €
 - Taxe : 0.70 € HT par mètre cube d'eau usée

Pour extraits conformes
Le Maire,
NACCACHE Roger,

